

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/05/29-19

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 mai 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code du Domaine de l'Etat,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Attribution de deux concessions de logement

Le conseil d'administration approuve l'attribution de deux concessions de logement, l'une à M. Michel JAUMARD (Gardien) et l'autre à M. Philippe MANCA (Concierge-gardien). Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques des logements concernés.

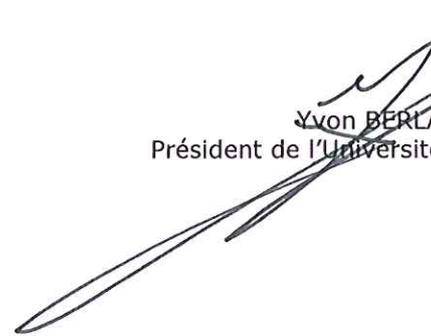
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 29 mai 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2012

Concessions de logement

Site	Type de concession	Ancien bénéficiaire	Nouveau Bénéficiaire	Caractéristiques du logement	Adresse	Date d'effet
Faculté des Sciences Marseille Saint-Jérôme	NAS	M. RIEUX Ingénieur Hygiène et Sécurité (mutation autre académie)	M. Michel JAUMARD Gardien	84,5 m ²	Campus St-Jérôme 52, avenue Escadrille Normandie Niemen 13013 Marseille	1er septembre 2012
IUT de Marseille Site de Salon de Provence (département Génie Electrique et Informatique Industrielle)	NAS	Mme Danielle MARQUIGNY (Départ à la retraite)	M. Philippe MANCA Concierge-gardien	T4 -70 m ²	150, avenue du Maréchal Leclerc 13300 Salon-de-Provence	15 septembre 2011